

Municipalité de Bouchette
Infolettre - #2020-11-26
Jeudi 26 novembre 2020

Bacs bruns - Rappel

Tel qu'indiqué sur une note incluse dans le bac de cuisine, nous vous demandons de ne déposer aucune matière dans le bac brun avant le début de la collecte sur notre territoire. Un nouveau calendrier de collecte vous sera fourni avant le début de la collecte. Un avis sera publié lorsque le calendrier sera en vigueur. Surveillez infolettre et site Facebook municipal.

Bacs roulants - Ordures et recyclage

En période hivernale, la collecte ne s'effectue pas sur les chemins privés. Vous devez donc apporter vos bacs roulants au chemin public le plus près. Nous demandons votre collaboration afin de disposer de vos bacs roulants à une distance raisonnable du chemin public afin d'éviter des bris et qu'ils ne soient pas ensevelis sous la neige et ne nuisent pas aux opérations de déneigement. Pour le noyau urbain, nous demandons que les bacs soient ramenés à votre résidence et ce, après chacune des collectes.

Travaux de construction - Permis obligatoire

Veillez prendre note que toute construction nécessite un permis émanant de l'inspecteur municipal. Avant de débuter vos travaux de construction, il est important de communiquer avec l'inspecteur municipal au 819-465-2555 afin de vérifier la conformité de vos travaux prévus, de même que pour l'obtention d'un permis à cet effet. La construction d'une remise, l'installation d'une piscine, l'agrandissement de bâtiment, sont des travaux qui nécessitent un permis et ce, **avant** le début des travaux. Afin d'éviter des frais supplémentaires, veuillez obtenir votre permis au préalable.

Municipalité de Bouchette
Infolettre - #2020-11-26
Jeudi 26 novembre 2020

Travaux de rénovation

Aucun permis n'est exigé pour des travaux de rénovation évalués à un montant inférieur à 5 000\$ sauf s'il s'agit d'un agrandissement, et ce, de quelque nature qu'il soit.

Feu de branches - Information

Avant de procéder au brûlage de branches, vous devez aviser le directeur du service incendie au 819-465-2555 et ce, afin d'éviter des sorties inutiles de la brigade des pompiers volontaires.

Infolettre - Abonnement

Si vous voulez vous retirer de cette liste d'envoi, n'hésitez pas à nous le mentionner via un courriel à info@bouchette.ca.

Site Web et Facebook

N'hésitez pas à consulter le site www.bouchette.ca régulièrement.

Un site **Facebook** municipal est aussi en place, n'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Salutations!

Municipalité de Bouchette